

**Traduction non officielle  
de l'original allemand**

Wenger Plattner  
Seestrasse 39 | Case Postale  
CH-8700 Kusnacht-Zurich

T +41 43 222 38 00  
F +41 43 222 38 01  
www.wenger-plattner.ch

**Karl Wüthrich**, lic. iur.  
Avocat | Attorney at Law  
swissair@wenger-plattner.ch  
Inscrit au barreau

Aux créanciers de Flightlease AG  
en liquidation concordataire

Kusnacht, juin 2017

X5568749.docx/WuK/FiS

## **Flightlease AG en liquidation concordataire; Circulaire n° 21**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de Flightlease ainsi que de la suite prévue de la procédure.

### **I. TROISIEME ACOMPTE**

En raison de la situation financière actuelle de Flightlease et de l'apurement de l'état de collocation terminé, le liquidateur et la commission des créanciers ont décidé de procéder au versement d'un troisième acompte de 4,1 % aux créanciers disposant de créances admises en 3<sup>e</sup> classe. Les préparatifs en vue de ce versement ont pu être achevés dans l'intervalle. En annexe à la présente circulaire, vous trouverez l'avis spécial correspondant, contenant des informations détaillées sur le déroulement dudit versement.

### **II. DEPOT DU COMPLEMENT N° 2 A L'ETAT DE COLLOCATION**

La dernière créance qui était encore en suspens a pu être évaluée entretemps. Il s'agit d'une créance de la Confédération suisse d'un montant de CHF 93'750 provenant d'une prime versée à Hans Jörg Hunziker (cf. chiff. V.4 ci-après) qui

a été admise dans sa totalité. Pour cette raison, un complément n° 2 à l'état de collocation sera déposé.

Le complément n° 2 à l'état de collocation peut être consulté par les créanciers du 21 juin 2017 au 11 juillet 2017 auprès du liquidateur, Me Karl Wüthrich, Wenger Plattner Rechtsanwälte, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht (annonce téléphonique souhaitée auprès de la hotline au numéro +41 43 222 38 40).

Les actions en contestation du complément n° 2 à l'état de collocation doivent être introduites devant le juge unique du Tribunal de district de Bülach, Spitalstrasse 13, case postale, 8180 Bülach, dans les 20 jours à compter de la publication officielle du dépôt dans la Feuille officielle suisse du commerce en date du 21 juin 2017, c'est-à-dire au plus tard le 11 juillet 2017 (date du cachet d'un bureau de poste suisse faisant foi). En l'absence de contestation, le complément n° 2 à l'état de collocation entrera en force.

### **III. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2016**

Le mardi 7 mars 2017, le liquidateur a présenté au juge concordataire du Tribunal de district de Bülach son 14<sup>e</sup> rapport d'activité pour l'année 2016 après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité peut être consulté par les créanciers jusqu'au 3 juillet 2017, dans les bureaux du liquidateur, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht. Pour la consultation, veuillez vous annoncer par téléphone auprès de la hotline au +41 43 222 38 40.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité, dans la mesure où les créanciers n'ont pas déjà été informés par la Circulaire n° 20 de décembre 2016.

## **IV. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION**

### **1. ACTIVITE DU LIQUIDATEUR**

Au cours de l'année écoulée, l'activité du liquidateur s'est concentrée principalement sur l'apurement des créances internes au groupe (cf. Circulaire n° 20 ch. I).

## 2. ACTIVITES DE LA COMMISSION DES CREANCIERS

La commission des créanciers s'est réunie à deux reprises durant l'année 2016. Elle s'est prononcée par voie de circulaire sur une proposition soumise par le liquidateur.

## V. ETAT DES ACTIFS DE FLIGHTLEASE AG AU 31 DECEMBRE 2016

### 1. REMARQUE PRELIMINAIRE

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de Flightlease au 31 décembre 2016 (annexe 1). Cet état recense les actifs de Flightlease au 31 décembre 2016, en l'état actuel de nos connaissances.

### 2. ACTIFS

Les actifs non encore réalisés sont constitués de créances envers d'anciennes sociétés du groupe Swissair. Les créances reconnues à hauteur de CHF 74 millions par SAirGroup (cf. Circulaire n° 20, ch. I.) et à hauteur de CHF 65,5 millions par Swissair (cf. Circulaire n° 19 ch. IV.2.) ont été évaluées selon l'état actuel de nos connaissances. Les éventuelles prétentions en responsabilité sont mentionnées pour mémoire. Les actifs encore à liquider ont été évalués avec prudence.

### 3. DETTES DE LA MASSE

Les créanciers concordataires au 31 décembre 2016 concernent les frais occasionnés au cours de la liquidation concordataire.

Provisions pour le premier et le deuxième acompte: Dans l'état de liquidation de Flightlease au 31 décembre 2016, les provisions suivantes ont été constituées pour le premier et le deuxième acompte:

Type de provision	1. acompte en CHF	2. acompte en CHF
Instructions de paiement manquantes	3 944	4 541
Créances conditionnelles pour lesquelles les conditions ne se sont pas encore réalisées	1 311 467	1 836 054

Type de provision	1. acompte en CHF	2. acompte en CHF
Créances différées	1 017 208	
<b>Total des provisions</b>	<b>2 332 618</b>	<b>1 840 595</b>

Les provisions constituées permettent de garantir le montant maximal des deux acomptes pour toutes les créances non encore réglées.

#### 4. CREANCES CONCORDATAIRES

L'aperçu de la procédure de collocation au 31 décembre 2016 ([annexe 2](#)) indique en détail pour quel montant et dans quelle classe les créances ont été annoncées, admises ou définitivement écartées, et quelles créances sont en litige (actions en contestation de l'état de collocation) ou en attente d'une décision de collocation.

1<sup>re</sup> classe: Le 31 décembre 2016, les créances annoncées par Hans Jörg Hunziker (ancien membre de la direction) pour un montant de CHF 1 017 208 étaient encore en attente d'une décision de collocation. Au début de février 2017, Flightlease et Hans Jörg Hunziker sont parvenus à conclure une transaction à l'amiable au sujet de ces créances. Selon cet arrangement, les créances de Hans Jörg Hunziker ont été admises à hauteur de CHF 185 000 en 1<sup>re</sup> classe de l'état de collocation de Flightlease. Une créance de la Confédération suisse, d'un montant de CHF 93 750, a en outre été admise en 1<sup>re</sup> classe de l'état de collocation de Flightlease. En février 2003, Hans Jörg Hunziker avait cédé une partie de sa créance envers Flightlease à la Confédération suisse et obtenu en contrepartie une indemnité d'un montant brut de CHF 93 750.

L'état de collocation de Flightlease est apuré suite à l'exécution de la transaction susmentionnée.

#### 5. DIVIDENDE CONCORDATAIRE ESTIMATIF

La réalisation des actifs est, pour l'essentiel, achevée. La situation actuelle des actifs disponibles figure à l'état de liquidation de Flightlease au 31 décembre 2016.

Sur la base des actifs disponibles figurant à l'état de liquidation, le dividende maximum s'établira à 10,9 %, à condition que la créance encore différée soit

écartée. Si, en revanche, la créance différée devait être admise, le dividende minimum s'élèvera à 10,8 %. Le premier et le deuxième acompte versés ont d'ores et déjà permis d'en distribuer 6 %. Le solde du dividende concordataire prévisionnel devrait donc être de l'ordre de 4,9 %.

## **VI. RÉALISATION DES ACTIFS**

En 2016, le liquidateur est parvenu à réaliser des actifs pour un montant de CHF 5 743 599.

## **VII. INVOCATION DE PRETENTIONS EN RESPONSABILITE**

Flightlease se réserve le droit d'engager d'autres actions en responsabilité à l'encontre des responsables.

## **VIII. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE**

Ces prochains mois, la priorité sera mise sur le versement du troisième acompte de 4,1% aux créanciers disposant de créances admises en 3<sup>e</sup> classe (cf. ch. I ci-dessus). Les organes de liquidation devront en outre décider de la procédure à suivre s'agissant de la responsabilité en droit de la société anonyme.

Il est prévu d'informer les créanciers des événements importants au fur et à mesure de la procédure, par voie de circulaire. Les informations sur le déroulement de la liquidation au cours de cette année seront communiquées au plus tard au printemps 2018.

Avec nos salutations les meilleures

Flightlease AG en liquidation concordataire  
Le liquidateur:

Karl Wüthrich

- Annexes: 1. Etat de liquidation de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2016  
2. Présentation de la procédure de collocation de Flightlease AG en liquidation concordataire

## ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Variation CHF
<b>ACTIFS</b>			
<b>Liquidités</b>			
ZKB CHF	12'037'807	66'566'624	-54'528'817
ZKB CHF Marché Monétaire	59'753'417	0	59'753'417
<b>Total des liquidités</b>	<b>71'791'224</b>	<b>66'566'624</b>	<b>5'224'600</b>
<b>Positions de liquidation:</b>			
Débiteurs concordataires	0	27'281	-27'281
Créances sur des tiers	26'844'000	6'810'005	20'033'995
Participations	p.m.	p.m.	
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	
<b>Total des positions de liquidation</b>	<b>26'844'000</b>	<b>6'837'286</b>	<b>20'006'714</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>98'635'224</b>	<b>73'403'910</b>	<b>25'231'314</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Dettes de la masse</b>			
Créanciers concordataires	51'606	52'322	-716
Provision 1er acompte	2'332'618	15'675'231	-13'342'613
Provision 2ème acompte	1'840'595	20'520'252	-18'679'657
Provisions pour frais de liquidation	2'000'000	2'000'000	0
<b>Total des dettes de la masse</b>	<b>6'224'819</b>	<b>38'247'805</b>	<b>-32'022'986</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES</b>	<b>92'410'405</b>	<b>35'156'105</b>	<b>57'254'300</b>

## Aperçu de la procédure de collocation de Flightlease AG

Catégorie	Annoncées	Dans le cadre de la procédure de collocation				Dividende concordataire en %				
		Reconnues	Action intentée	Décision en suspens	Ecartées définitivement	acomptes	Dividende futur		Total	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF		minimal	maximal	minimal	maximal
Garanties par gage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1ère classe	97'919'713.91	1'258'541.66	-	1'017'208.00	95'643'964.25	100%	-	-	100%	100%
2ème classe	45'381.79	42'445.75	-	-	2'936.04	100%	-	-	100%	100%
3ème classe	18'776'586'367.25	1'931'665'598.89	-	-	16'844'920'768.36	6.0%	4.8%	4.9%	10.8%	10.9%
<b>Total des créances concordataires</b>	<b>18'874'551'462.95</b>	<b>1'932'966'586.30</b>	-	<b>1'017'208.00</b>	<b>16'940'567'668.65</b>					

**[www.liquidator-swissair.ch](http://www.liquidator-swissair.ch)**

**Hotline Flightlease AG  
en liquidation concordataire**

**Deutsch: +41-43-222-38-30**

**Français: +41-43-222-38-40**

**English: +41-43-222-38-50**